

PREFECTURE DES HAUTES-PYRENEES

## POINT PRESSE

vendredi 17 janvier 2008

### SOMMAIRE

- Action de l'Etat et du mouvement sportif en faveur de la pratique sportive des personnes handicapées
- Action du comité départemental handisport en faveur de la pratique sportive des personnes handicapées

dossier en ligne dans la rubrique « espace presse » du site internet des services de l'Etat [www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.pref.gouv.fr)

contact presse : [aline.boucay-soufflet@hautes-pyrenees.pref.gouv.fr](mailto:aline.boucay-soufflet@hautes-pyrenees.pref.gouv.fr) 05 62 56 65 26/24

**ACTION DE L'ETAT ET DU MOUVEMENT SPORTIF  
EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES  
HANDICAPEES**

---

***Une politique volontariste se traduisant par des objectifs mesurables dans le cadre de la LOLF***

Objectif national d'affecter 3,5 % des crédits budgétaires et du CNDS aux actions favorisant la pratique sportive des personnes handicapées

Réalisation 2007 dans les Hautes Pyrénées : 8,71% du CNDS 2007 soit 35 800 €

La désignation en 2007 au sein de la DDJS d'un cadre technique référent en matière de « sport et handicap » (Mme Françoise BENOIT) a permis d'accompagner et de soutenir les projets suivants :

- Comité départemental handisport : Soutien au fonctionnement du comité, aide à l'acquisition de fauteuils adaptés à la pratique sportive, prise en charge de formation d'éducateurs sportifs pour un meilleur accueil des personnes handicapées
- Pilotari club Tarbais : création d'une activité pelote basque handisport
- Tennis club d'Ossun et Tournoi international des Petits As : promotion au plan départemental et international de la pratique du tennis en fauteuil.

***Une volonté d'égalité des droits des athlètes comme des pratiquants***

**Prime aux athlètes**

La France est le premier pays à instaurer l'égalité de traitement entre athlètes handisports et valides.

Chaque médaille d'or aux jeux olympiques de Pékin rapportera aux athlètes 50 000 €, 20 000 € pour une médaille d'argent et 13 000 € pour le bronze.

**Accessibilité des équipements sportifs**

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit que les dispositions architecturales des établissements recevant du public doivent être telles que ces locaux soient accessibles à tous, quel que soit le type de handicap notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique.

Les équipements sportifs - établissements recevant du public (ERP) - sont concernés par ces dispositions. L'accessibilité est donc une règle générale de construction au même titre que la sécurité contre les risques d'incendie et l'hygiène.

Pour les équipements existants, le Centre National pour le Développement du Sport prévoit une enveloppe de 5 M € en 2008 pour soutenir les travaux de mise en accessibilité des équipements sportifs.

En 2007, un projet présenté par la DDJS et la Ville de TARBES (Stade Maurice Trélut) a été retenu pour un montant de 82 688 €. Plusieurs projets sont en cours d'instruction pour l'année 2008.

**Programme « STAPS Handicap »**

Dans le cadre d'un programme national de développement de la pratique physique et sportive des personnes handicapées initié par le Ministère de Santé, de la jeunesse et des sports, le comité départemental Handisport des Hautes Pyrénées bénéficie du soutien de l'Etat pendant deux années pour l'emploi d'un agent d'animation et de promotion.

Sous l'autorité du bureau de l'association et de son délégué départemental (M. COURNET) cet agent d'animation a pour mission de :

- Développer et consolider des partenariats entre le secteur sportif « traditionnel », les personnes handicapées, leurs familles ou les organismes du secteur du handicap (associations, institutions)
- Valoriser et promouvoir des actions d'intégration de personnes handicapées dans les clubs sportifs valides : création et promotion du site internet du comité, définition et mise en œuvre d'actions de communication
- Contribuer à la réalisation d'une étude départementale sur l'offre et la demande d'activités sportives pour les personnes handicapées (tout handicap)

**Contacts :**

Mme Françoise BENOIT – Cadre technique et pédagogique – à la Direction Départementale de la jeunesse et des sports des Hautes Pyrénées

Tél : 05 62 93 01 07 - Courriel : Francoise.benoit@jeunesse-sports.gouv.fr

## ACTION DU COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT EN FAVEUR DE LA PRATIQUE SPORTIVE DES PERSONNES HANDICAPEES

---

La Mission première d'un Comité Départemental Handisport est de développer la pratique sportive.

Les Hautes-Pyrénées étant un département touristique, le comité s'efforce également de satisfaire aussi les publics à handicaps en villégiature dans le département (d'où une intervention du comité en matière d'hébergement adapté).

Le comité départemental Handisport des Hautes Pyrénées travaille sur trois axes :

- Former des éducateurs à l'accompagnement et à l'enseignement d'activités handisport,
- Mettre à disposition des matériels spécifiques.

Ces deux axes sont soutenus par la Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) et le comité départemental olympique et sportif (CDOS).

- Améliorer l'offre en matière d'hébergements adaptés et d'accès aux sites de pratique, en visant systématiquement le label Tourisme et Handicaps ;

Une Convention d'objectifs et de moyens, signée entre le Conseil Général et le comité départemental Handisport au titre de l'Action Touristique, permet de met en œuvre cette action.

### ***Former des éducateurs à l'enseignement d'activités handisport***

Chaque hiver le comité organise deux sessions de formation en collaboration avec la commission ski de la fédération Handisport. Le département compte désormais quelques cinquante moniteurs de ski qualifiés handisport, en exercice dans les stations, associations locales et centres d'enfants ou adultes handicapés.

Le comité finance des formations qualifiantes handisport à des formateurs en exercice en milieu ordinaire.

Le bénéfice en est multiple :

- obtenir une intégration dans des structures valides qui deviennent capables de recevoir des pratiquants handicapés,
- Faire connaître de nouvelles activités au plus grand nombre, et permettre à des handicapés qui ne souhaitent pas rejoindre des structures spécialisées de pratiquer localement, avec leurs amis ou leur famille.

Le comité organise également des formations en Langue des Signes, puisque la Fédération Handisport vient d'intégrer la Fédération Sportive des Sourds de France, et que ces publics sont largement pris en compte dans le cadre du label Tourisme et handicaps.

### ***Mettre à disposition des matériels spécifiques***

Le comité a choisi d'investir dans l'achat de matériels spécifiques, et de les mettre à disposition dans des magasins de location. Cette idée, qui va vers une vraie banalisation des activités, permet :

- une utilisation intensive des matériels achetés puisque tous (associations, centres et individuels) utilisent le même matériel,
- d'éviter à chaque structure (association ou Centre) des investissements importants et un renouvellement de parc de matériel régulier, pour une utilisation limitée.

**Exemples :** Le ski alpin est une activité « phare » dans le département.

Toutes les stations du département ont aujourd'hui des moniteurs qualifiés. Leur équipement en matériels adaptés est en cours, seule la vallée d'Aure n'est que partiellement équipée.

Le **Vélo Manuel** est pour le comité « la » discipline d'intégration type. En effet, chacun peut pratiquer selon ses goûts ou ses possibilités. De la promenade dominicale en famille à l'entraînement de fond avec des amis ou au sein d'un club, chacun choisit son niveau de performance.

La Voie Verte des Gaves – labellisée Tourisme et Handicaps- est le site rêvé pour une balade mixte valides – handicapés. Le comité propose quatre vélos à la location dans différents lieux du département.

### **Par ailleurs :**

Les clubs valides s'ouvrent au handisport. La médiatisation des pratiques et les installations sportives récentes adaptées facilitent l'intégration des « handis » dans ces clubs valides.

### **Localement :**

- Le club de Tennis d'Ossun, qui organise un tournoi de tennis fauteuil depuis trois ans, souhaite créer une section handisport.
- Le club de Pelote Basque de Tarbes s'ouvre et propose deux créneaux d'entraînements hebdomadaires. Quatre pratiquants réguliers s'y essaient très régulièrement.
- Un nouvel arrivant dans le département, paraplégique et pratiquant du Badminton, souhaite lancer cette activité au sein du club tarbais, club qui paraît très favorable à cette idée.
- Le Tarbes Nautic Club propose depuis janvier 2008 une activité natation aux personnes handicapées.

Le comité propose à ces clubs des matériels spécifiques et la formation de leurs éducateurs.

### ***Améliorer l'accès aux sites de pratique***

La formation initiale en bâtiment de l'animateur départemental (M. COURNET), et son expérience en matière d'accessibilité, lui permettent de travailler sur plans et sur sites afin d'améliorer cette offre.

### **Exemples de réalisations :**

- Labellisation Tourisme et Handicaps d'une trentaine de structures dans le département ;
- Centre Thermo Ludique « Aquensis » à Bagnères de Bigorre : labellisé Tourisme et Handicap pour la déficience motrice ;
- Funiculaire du Pic du Jer à Lourdes : Accès et circulations adaptées aux publics à handicaps ; Label « Tourisme et Handicap » visé pour les quatre déficiences ;
- Station de ski alpin de Luz Ardiden : Accès et prestations adaptées au handicap moteur, personnels des remontées formés et matériel à disposition ;
- Médiathèque de Lourdes : Label « Tourisme et Handicap » visé pour les quatre déficiences ;
- Stade Maurice Trélut à Tarbes : Aménagement des vestiaires (utilisés à l'arrivée de la course de vélo manuel Lourdes – Tarbes) et des tribunes.

Nota : Dans le cadre de la collaboration avec Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement, une rubrique « Accueil Handiski » est incluse depuis plusieurs années dans la présentation de chaque station du guide Hiver.

## **LES PARTENAIRES DU COMITE**

Le comité départemental Handisport s'efforce de diversifier ses soutiens entre partenaires publics et privés.

**Partenaires publics** : Ministère des Sports et Comité Olympique et Sportif (CNDS), Conseil Régional, Conseil Général, Communes.

**Partenaires privés** : Clubs Services (Rotarys et Lion's Clubs), banques (Crédit Agricole et Caisse d'Épargne), la Fondation d'Entreprises La Mondiale, les Laboratoires Coloplast.

### **Contacts :**

**COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT 65**  
9, Rue de la Plaine 65360 ALLIER

E-mail : [asso.sport.handi@wanadoo.fr](mailto:asso.sport.handi@wanadoo.fr)  
Tél/Fax : 05 62 45 31 77.